



## HONORAIRES D'AGENCE

### TRANSACTIONS :

Box / parking / local / commerce	10% TTC
45.000 € à 90.000€	10% TTC
90.001 € à 140.000 €	9% TTC
140.001 € à 190.000 €	8% TTC
190.001 € à 240.000 €	7% TTC
240.001 € à 290.000 €	6.5% TTC
290.001 € à 350.000 €	6% TTC
Supérieur à 350.001 €	5% TTC

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.  
Honoraires TTC (dont TVA à 20%), à la charge vendeur ou acquéreur à stipuler sur le mandat de vente, et calculés sur le prix net vendeur (en cas de résultat à virgule, la commission sera arrondie à l'inférieur ).*

### LOCATIONS :

Locataire + propriétaire

**Honoraires de location : nombre de m<sup>2</sup> du logement x 10 euros**  
**Honoraires état des lieux : nombre de m<sup>2</sup> du logement x 3 euros**  
Décret N° 2014-890 du 1 août 2014

**Honoraires en vigueur à partir du 01/01/2022**

La délivrance d'une note est obligatoire

**HONORAIRES DE GESTION**

PRESTATIONS INCLUSES	Service PRIVILEGE
<b>En % HT de l'encaissement</b>	<b>6.5 %</b>
Mise en place du mandat de gestion	●
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●
Délivrance des quittances et reçus	●
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●
Révision des loyers	●
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●
Décompte lors du départ du locataire	●
Gestion des provisions pour charges	●
Tenue de la comptabilité propriétaire	●
Acompte mensuel des fonds perçus	●
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●
Demande de devis pour travaux	●
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service PRIVILEGE
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	●
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	●
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	●
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	●
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	●
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	●

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%